

INSCRIPTION/RÉINSCRIPTION

Chers parents,

Nous vous remercions d'avoir choisi l'École Montessori de Lyon pour votre/vos enfant(s).

Afin de finaliser votre dossier d'inscription, vous trouverez ci-après la liste des documents à remplir et les tâches à effectuer.

- Vérifier et mettre à jour votre dossier sur votre compte SCOLANA, et plus spécifiquement vos données de contact. **Cette étape est essentielle, il en va de la sécurité de votre enfant.** C'est en effet grâce aux infos fournies dans SCOLANA que l'école peut joindre les parents ou leurs proches en cas d'urgence. C'est également grâce à SCOLANA que l'école vous joint par mail, veuillez donc bien à y indiquer la bonne adresse mail.
- Insérer une photo récente de votre/vos enfant(s) dans sa fiche SCOLANA.
- Lire, remplir et approuver le présent dossier, comprenant :
 - o les **RÈGLES DE VIE**,
 - o l'**IMPLICATION DES PARENTS**,
 - o la **CHARTRE FINANCIÈRE**,
 - o les **AUTORISATIONS** diverses
- Pour les règlements, remplir et signer l'**autorisation de prélèvement SEPA et joindre un RIB** si vous n'avez pas encore opté pour ce mode de paiement ou si vous avez changé de compte bancaire, ou joindre les chèques à l'ordre de l'OGEM.

À la fin de ce document, vous trouverez un document récapitulatif intitulé « **MON MÉMO, je m'informe sur la vie de l'école** », feuillet que nous vous invitons à conserver et à utiliser autant que nécessaire tout au long de l'année scolaire.

Des informations pratiques complémentaires de fonctionnement de l'année vous seront transmises courant juillet dans le cadre de la « Circulaire de rentrée ».

Établissement scolaire privé hors contrat non confessionnel, l'École Montessori de Lyon accueille les enfants dès l'âge de 2 ans en classe maternelle et assure le suivi de leurs études primaires jusqu'à l'entrée au collège, en suivant les cycles Montessori, en conformité avec le décret n° 2013-682 du 24 juillet 2013 codifié à l'article D311-10 du Code de l'Éducation, à savoir respectivement :

- Le cycle 1, cycle des apprentissages premiers, correspondant aux trois niveaux de l'école maternelle appelés respectivement « petite section », « moyenne section » et « grande section » ;
 - Le cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux, correspondant aux trois premières années de l'école élémentaire appelées respectivement « cours préparatoire », « cours élémentaire première année » et « cours élémentaire deuxième année » ;
 - Le cycle 3, cycle de consolidation, correspond aux deux années de l'école élémentaire qui font suite au cycle des apprentissages fondamentaux et à la première année du collège appelées respectivement « cours moyen première année », « cours moyen deuxième année » et « classe de sixième » ;
- En revanche, le cycle 4**, cycle des approfondissements, correspondant aux trois dernières années du collège appelées respectivement classes de « cinquième », « quatrième » et « troisième » **n'est pas proposé** à l'École Montessori de Lyon.

Enregistrée à l'académie du Rhône et inspectée annuellement, l'école est également signataire de la **Charte Montessori de France** qui garantit un enseignement respectueux des principes établis par Maria Montessori et est membre de l'**Association Montessori de France** (AMF) et de l'**Association Montessori Internationale** (AMI).

Elle est gérée par l'OGEM – Organisation et Gestion de l'École Montessori – Association de type loi de 1901 sans but lucratif constituée de parents bénévoles.

Visant à l'épanouissement de la personnalité de chaque enfant, l'approche pédagogique des éducateurs de l'école privilégie l'autonomie des enfants et leur esprit de création sans négliger les acquisitions indispensables. Le matériel pédagogique Montessori permet à chaque enfant d'évoluer à son rythme avec l'aide des éducateurs formés à la pédagogie Montessori.

Les valeurs de confiance réciproque et de respect sont les fondements d'une bonne relation entre l'école et les familles.

Du fait de la nature associative de l'école, les parents sont appelés à s'impliquer dans la vie de l'école et sont invités à y participer sous différentes formes afin de mettre en œuvre les principes clés de l'éducation Montessori – partage, entraide, aide utile et environnement préparé – en soutien et continuité de l'équipe éducative.

RÈGLES DE VIE

PÉDAGOGIE L'École Montessori de Lyon dispense un enseignement Montessori. L'inscription à l'école implique impérativement le respect par les familles et les élèves des valeurs de cet enseignement. Le respect, la bienveillance, l'autonomie et la responsabilité sont les maîtres-mots de l'école.

ORGANISATION DES CLASSES

Les élèves sont répartis en 5 groupes de classe :

- 1 classe pour les enfants de 2 à 3 ans ;
- 2 classes pour les enfants de 3 à 6 ans ;
- 2 classes pour les enfants de 6 à 12 ans (6^e incluse).

HORAIRES DES JOURNÉES

Nous vous demandons de bien veiller au respect de ces horaires pour éviter de déranger la classe et le travail de vos enfants. Les activités dans les ambiances se déroulent de **8h30 à 11h30** et de **13h30 à 16h30**, du lundi au vendredi. Le mercredi elles se terminent à **11h30**. À partir de **16h45** les enfants sont accompagnés à la garderie.

Ambiance	Accueil le matin	Accueil l'après-midi
2-3 ans et 3-6 ans	8h15 à 8h45	13h20 à 13h30
6-12 ans	8h15 à 8h30	13h20 à 13h30

ACCUEIL ET COORDINATION

Pour contacter l'école, vous pouvez adresser un mail à info@montessori-lyon.org ou appeler l'école au **04 78 24 51 32**.

Pour toute correspondance, une boîte aux lettres est à votre disposition dans le vestiaire de chaque ambiance.

Pédagogie : les éducateurs de l'ambiance de votre enfant, ainsi que **Françoise NERI**, Directrice Pédagogique, peuvent vous recevoir sur rendez-vous.

Administratif et financier : une boîte mail spécifique – compta@montessori-lyon.org – est destinée à recueillir vos demandes en la matière.

MATINÉES PÉDAGOGIQUES

Organisées un vendredi tous les deux mois environ, elles permettent aux membres de l'équipe de partager leurs expériences et d'approfondir leurs formations. L'école est fermée durant ces matinées. Le calendrier de ces journées sera transmis dès le mois de juillet afin que les familles s'organisent pour la garde des enfants.

MALADIE

Les enfants malades, fiévreux ou porteurs d'une maladie contagieuse ne peuvent pas être admis à l'école.

Dans le but de limiter l'impact des maladies infantiles en milieu scolaire (varicelle, scarlatine, conjonctivite, grippe, gastro-entérite, oreillons, etc.) et donc de protéger vos enfants, nous vous demandons de respecter scrupuleusement les périodes d'éviction scolaire préconisées par votre médecin traitant et de nous prévenir dès les premiers symptômes pour permettre à tous les parents de prendre les mesures de surveillance qui s'imposent.

Les mêmes préconisations s'imposent en cas de pédiculose (poux).

En cas d'allergies reconnues il est nécessaire de fournir l'ordonnance médicale afin d'établir un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Nous vous rappelons qu'une photocopie des pages « Vaccinations » du carnet de santé de votre (vos) enfant(s) doit nous être fournie chaque début d'année et que les vaccinations doivent être à jour. En cas de non-vaccination, un certificat de contre-indication médicale est exigible.

ABSENCES – RETARDS – DÉPARTS EXCEPTIONNELS

Prévenir les éducateurs au plus tôt, soit de vive voix, soit via l'agenda de correspondance disponible dans le vestiaire de chaque ambiance.

CHANGES – TENUES DE SPORT

Pour les groupes 2-3 et 3-6, il est demandé de fournir un change complet marqué au nom de l'enfant (pour information, sachez que des étiquettes thermocollantes vous sont proposées à cet effet dans le cadre du « Pack de rentrée » – aucune obligation d'achat bien sûr, le marquage des vêtements reste à votre convenance), qui sera rangé dans son casier ou suspendu à son portemanteau. Dès qu'un change sale vous parvient, nous vous demandons de le remplacer dès le lendemain.

Pour les cours de sport, une tenue adaptée est demandée. Les détails vous seront fournis courant juillet dans le cadre de la « Circulaire de rentrée » (pour information, sachez que des vêtements de qualité, portant le logo de l'école, vous sont proposés à cet effet dans le cadre du « Pack de rentrée » – aucune obligation d'achat bien sûr, le choix des vêtements reste à votre convenance).

IMPLICATION DES PARENTS

L'ÉCOLE MONTESSORI DE LYON est bien plus qu'une simple école, c'est une communauté éducative, dont les parents font intégralement partie, au même titre que les membres de l'équipe pédagogique.

Elle est gérée par l'OGEM (Organisation et Gestion de l'École Montessori de Lyon), une association loi 1901 constituée de parents bénévoles. Dans le cadre de ses missions, l'OGEM est garante du cadre administratif et de l'équilibre financier de l'école.

Il convient donc de rappeler que la pérennité de l'école repose en partie sur l'implication des parents.

À ce titre, chaque année, chaque famille s'engage à consacrer du temps à une des actions menées par l'école en participant bénévolement aux animations et projets proposés tout au long de l'année scolaire. Cette implication des parents est vitale, elle est au cœur des valeurs d'engagement, de partage et de convivialité que nous souhaitons transmettre aux enfants. Elle est au cœur du projet pédagogique : entraide, aide utile et environnement préparé.

L'inscription à l'École Montessori de Lyon implique donc l'entière acceptation des valeurs qui nous animent, c'est pourquoi l'école se réserve le droit de réévaluer l'accueil d'un enfant en cas de manquement à cet engagement associatif. Il nous semble important de le rappeler ici, pour être en mesure de préparer ensemble, sereinement et dans les meilleures conditions qui soient l'environnement au sein duquel nos enfants évoluent.

Si engagement associatif il y a, il va de soi que nous mettons tout en œuvre pour proposer à chacun une activité qui soit conforme à ses envies et surtout compatible avec ses obligations professionnelles et familiales. Dans cette optique, nous avons souhaité, cette année, détailler au mieux les actions proposées aux parents, afin que chacun ait la possibilité de s'organiser et de se rendre disponible. La plupart des projets menés en 2018-2019 sont reconduits, et de nouveaux projets vont venir s'ajouter à la liste des animations envisagées.

Le tout vous sera présenté à l'occasion de la réunion du mardi 18 juin, de 19 heures à 21 heures.

Chaque famille aura, lors de cette soirée, l'occasion de se positionner sur une des actions proposées.

Cette réunion de présentation des projets d'animation sera reconduite chaque année, en fin d'année scolaire, de façon à faciliter la mise en route des actions de l'école dès la rentrée de septembre.

Par ailleurs, parallèlement aux actions et projets qui vous seront présentés le mardi 18 juin, nous vous invitons à partager – si vous le souhaitez bien sûr, aucune obligation –, vos compétences et talents divers dans le présent document. Notre école a la chance de compter des familles venant d'horizons divers et variés. Les parents de l'école exercent tout un panel d'activités professionnelles ou de loisirs, et se passionnent pour une multitude de choses. Cette diversité constitue une richesse remarquable pour notre école. Si mettre votre savoir-faire ou vos compétences au service des différentes ambiances de l'école vous tente, n'hésitez pas à nous le signaler dès à présent. Vous aimeriez évoquer un pan de votre culture avec les enfants ? Un sujet vous passionne tout particulièrement et vous êtes disponible pour assouvir la curiosité des enfants autour de ce thème ? Dites-nous tout !

Prénom des parents	Activité professionnelle	Passion – Loisir
1 ^{er} parent		
2 ^e parent		

CHARTRE FINANCIÈRE

FRAIS FIXES DE L'ÉCOLE

Ces frais correspondent à la location et à l'entretien des locaux, aux salaires et charges de l'ensemble du personnel, à l'achat de matériel et de mobilier, aux frais fixes d'organisation et de gestion de l'école. L'École Montessori de Lyon est un établissement privé hors contrat, elle ne reçoit aucune aide de l'État, ni d'organismes publics ou privés.

FRAIS « PREMIÈRE INSCRIPTION » | ne concernent pas les réinscriptions

Les frais de « première inscription » (frais de dossier + droit d'entrée) sont dues une seule fois par enfant pour l'ensemble de la scolarité à l'École Montessori de Lyon. Ils ne pourront en aucun cas être remboursés en cas de désistement ou d'annulation d'inscription et restent acquis à l'école.

Ils sont encaissés lors de l'inscription de votre enfant.

1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant
700 €	560 €	440 €

FRAIS DE SCOLARITÉ PLEIN TEMPS

Les frais de scolarité sont annuels. Nous proposons une facilité de règlement par mois, en dix fois.

Tarif PLEIN TEMPS par enfant	Montant total annuel	Payable en 10 mensualités
1 ^{er} enfant	5 100 €	510 € x 10
2 ^e enfant	4 250 €	425 € x 10
3 ^e enfant	3 350 €	335 € x 10

FRAIS DE SCOLARITÉ À MI-TEMPS | Concernent le groupe 2-3 ans et la première année de cycle 1

Les enfants peuvent être scolarisés 5 demi-journées. En cours d'année un enfant à mi-temps peut passer à plein temps (après entretien avec l'équipe éducative de l'ambiance). Dans ce cas le tarif de scolarité sera révisé en conséquence, le mois suivant le passage à plein-temps. Est considéré à plein-temps, tout enfant qui vient plus de 5 demi-journées par semaine.

Tarif MI-TEMPS par enfant	Montant total annuel	Payable en 10 mensualités
1 ^{er} enfant	4 250 €	425 € x 10
2 ^e enfant	3 550 €	355 € x 10
3 ^e enfant	3 050 €	305 € x 10

FRAIS DE FOURNITURES SCOLAIRES ET SORTIES | hors classe de découvertes

Chaque enfant n'a besoin que d'un cartable et de chaussons.

L'école fournit matériel et consommables nécessaires au travail de l'année : papeterie (stylos, crayons, gommes, cahiers), matériel pour les activités créatives, livres de lecture et livres scolaires, sorties culturelles et pédagogiques.

JARDIN D'ENFANTS Ambiance 2-3 ans	MAISON DES ENFANTS Ambiances 3-6 ans	MAISON DES EXPLORATEURS Ambiances 6-12 ans
65 €	95 €	185 €

Ces frais de fournitures scolaires et sorties sont à régler en une fois en début d'année scolaire par enfant.

CLASSES DE DÉCOUVERTES (Cycles 2 et 3)

Le projet pédagogique des ambiances des cycles 2 et 3 comprend la participation à une classe de découvertes chaque année. Son coût est facturé en dix mensualités et, parallèlement, plusieurs actions peuvent être menées dans l'école pour en diminuer le coût. Si les recettes encaissées grâce aux actions menées dans l'école le permettent, un avoir est alors établi sur la dernière facture de juin.

CYCLES 2 ET 3	Montant total annuel	Payable en 10 mensualités
Tarif par enfant	380 €	38 € x 10

SERVICES SUPPLÉMENTAIRES

DEMI-PENSION – PAUSE MÉRIDIENNE

Les frais de demi-pension comprennent le **prix du repas**, le **service de cantine (1 h)** et le **temps de garde des enfants (1 h)** : sieste pour les plus jeunes et, pour les plus grands, une heure au « jardin » ou un temps d'activités proposées par temps de pluie ou très grand froid.

L'expérience des « petites cantines » permettant de répartir les enfants lors du temps de repas (soit dans leur ambiance, soit dans le réfectoire) étant concluante, l'école poursuit et intensifie ce dispositif sur cette année scolaire. Le temps de repas étant également un temps pédagogique autour de la convivialité, de la découverte des goûts et du partage, les moyens mis à disposition sont renforcés.

● **INSCRIPTION ANNUELLE**

Les enfants ont la possibilité de rester à l'école tous les jours de la semaine (sauf le mercredi) de 11h30 à 13h30 et d'y prendre leur repas. Vous devez dès à présent réserver leur place pour que nous puissions anticiper notre organisation. Le règlement de la cantine est mensualisé et payable de la même façon que la scolarité (voir modalités de règlement).

	4 jours / semaine	3 jours / semaine	2 jours / semaine	1 jour / semaine
Montant par mois par enfant	112 €	84 €	56 €	28 €

● **MODIFICATION EN COURS D'ANNÉE**

Les modifications en cours d'année du nombre de jours de pause méridienne par semaine ne sont possibles que pour un mois complet et doivent être demandées par mail à info@montessori-lyon.org au plus tard deux jours ouvrés avant le début du mois concerné. Les modifications en cours de mois seront traitées comme des annulations ponctuelles ou des inscriptions occasionnelles.

● **ANNULATION PONCTUELLE**

En cas d'annulation de prise de repas, nous vous prions de bien vouloir le signaler 2 jours ouvrés à l'avance pour envisager la régularisation le mois suivant. Si aucun signalement n'est fait par mail à info@montessori-lyon.org aucune régularisation ne pourra être prise en compte.

Le remboursement de la demi-pension (7 € par repas) sera consenti pour une absence dont la durée est supérieure à une semaine.

● **INSCRIPTION OCCASIONNELLE**

Il est possible de prendre un repas occasionnel sous réserve d'avertir l'école (info@montessori-lyon.org) au minimum 2 jours ouvrés avant. Il apparaîtra sur votre facture au prix de 9 € l'unité.

GARDERIE

Un service de garderie est assuré par l'école le **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h45 à 18h** pour les enfants ayant 3 ans révolus et scolarisés dans les ambiances 3-6 ou 6-12. Il est possible d'utiliser ce service de façon ponctuelle, dans ce cas vous devrez prévenir l'école au plus tard à 16h15 le jour-même.

Prix unitaire par famille : 6 €

Les frais de garderie sont déductibles des impôts pour les enfants de moins de 6 ans. Les factures de garderie sont disponibles en ligne sur le logiciel de gestion de l'école SCOLANA. Une facture est établie chaque bimestre au réel par l'école et adressée par mail à l'adresse renseignée dans la fiche SCOLANA.

MODALITES DE RÈGLEMENT

Les parents s'engagent fermement et irrévocablement à régler tous les frais de scolarité selon le calendrier choisi et le cas échéant, les pénalités de retard. Les réinscriptions ne sont confirmées qu'après paiement intégral des sommes dues pour l'année scolaire en cours.

CONDITIONS DE PAIEMENT

RÈGLEMENT ANNUEL en une seule fois à l'inscription : frais d'inscription (le cas échéant) + frais de scolarité + frais de fournitures scolaires et sorties. Aucune remise n'est consentie sur un règlement en une fois.

La pause méridienne et la garderie feront l'objet d'une facturation mensuelle dans tous les cas.

RÈGLEMENT MENSUEL en 10 mensualités selon le calendrier suivant pour les prélèvements automatiques :

15 septembre 2020	1 ^{er} versement + chèque remis à la réinscription	Scolarité + pause méridienne septembre + frais de fournitures scolaires et sorties + classe de découvertes (ambiances 6-12)
15 octobre 2020	2 ^e versement	Scolarité + pause méridienne octobre + classe de découvertes (ambiances 6-12)
15 novembre 2020	3 ^e versement	Scolarité + pause méridienne novembre + classe de découvertes (ambiances 6-12)
15 décembre 2020	4 ^e versement	Scolarité + pause méridienne décembre + classe de découvertes (ambiances 6-12)
15 janvier 2021	5 ^e versement	Scolarité + pause méridienne janvier + classe de découvertes (ambiances 6-12)
15 février 2021	6 ^e versement	Scolarité + pause méridienne février + classe de découvertes (ambiances 6-12)
15 mars 2021	7 ^e versement	Scolarité + pause méridienne mars + classe de découvertes (ambiances 6-12)
15 avril 2021	8 ^e versement	Scolarité + pause méridienne avril + classe de découvertes (ambiances 6-12)
15 mai 2021	9 ^e versement	Scolarité + pause méridienne mai + classe de découvertes (ambiances 6-12)
15 juin 2021	10 ^e versement	Scolarité + pause méridienne juin + classe de découvertes (ambiances 6-12)
8 juillet 2021		Garderie mai-juin + régularisations année si nécessaire

MODE DE RÈGLEMENT

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE le 15 du mois en cours de septembre à juin.

Le prélèvement automatique facilite la gestion de l'école, nous vous invitons à le privilégier.

AUTRES (chèques).

Pour le règlement par chèques, ces derniers devront TOUS (à l'exception de la garderie) être remis lors de l'inscription/réinscription de votre enfant. Les chèques seront ensuite remis à l'encaissement le 1^{er} du mois.

Conformément à la réglementation en vigueur, les règlements en espèces ne sont plus acceptés par l'école.

RETARD DE PAIEMENT

Les frais de relance et de recouvrement en cas d'impayés seront à la charge des parents.

REJET DE PRÉLÈVEMENT

Dans le cas d'un rejet de prélèvement, vous devrez régler le prélèvement rejeté majoré des frais de rejet en vigueur par chèque ou espèces immédiatement, le montant exact vous sera communiqué par le service administratif. Dans le cas de rejet de deux prélèvements consécutifs, les prélèvements sont suspendus et le montant des frais de scolarité restant dus est immédiatement exigible.

DÉPART ANTICIPÉ

Nous vous rappelons que **toute année scolaire commencée est due.**

Par exception, seront recevables et étudiés les motifs légitimes et impérieux et cas de force majeure. Dans ce cas, vous devrez adresser au service administratif par lettre recommandée tous les justificatifs prouvant les raisons avancées (exemple : maladie, perte d'emploi, mutation professionnelle, etc.) vous dispensant du paiement des droits de scolarité, sous réserve de l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé réception et moyennant un préavis de 3 mois afin de permettre à l'école de trouver un autre enfant pour remplacer l'enfant partant.

Si les raisons invoquées sont acceptées, l'école pourra émettre un avoir sur une partie des droits de scolarité de l'enfant limités à ceux dus au-delà du délai de trois mois à compter de la réception par l'école du courrier recommandé avec accusé réception.